

Place du retraité

Actuellement quatre générations se côtoient, qui ont toutes droit à une vie pleine et entière.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 25 à 30 ans. En cinquante ans les Français de plus de 60 ans sont passés de 5 % de la population à 20 % aujourd'hui et seront un Français sur trois en 2 035 selon les démographes. Il faut donc que la société prenne en compte cette évolution et porte un regard positif et solidaire sur cette nouvelle étape de la vie.

La problématique « retraités » ne peut se résumer à une question économique de coût des pensions qu'il faudrait réduire. Il est inconcevable qu'une société moderne puisse fonctionner harmonieusement en excluant de son développement celles et ceux qui seront bientôt un tiers de la population. Cette situation nouvelle exige de prendre toutes les mesures pour accompagner cette évolution.

La place du retraité dans la société résulte de son statut d'ancien actif ayant acquis des droits dans un système de retraite solidaire et intergénérationnel. À ce titre la FGR-FP réfute et entend combattre l'amalgame qui tend à s'opérer entre personne âgée et retraitée, comme le montre la quasi-disparition du terme « retraité » dans de nombreux discours politiques et textes gouvernementaux.

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale, elle est un droit lié à un statut professionnel et aux cotisations versées. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur celle des salaires et elle s'oppose à la mise en place d'un système à points qui ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement.

Les retraités expriment des aspirations générales et des besoins spécifiques (pouvoir d'achat des pensions, maintien, développement et organisation des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie...).

Les retraités ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Ils occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique et contribuent à la vie économique du pays. Le rôle du retraité, créateur de lien social, passeur de mémoire et d'expérience, doit être affirmé, reconnu et valorisé dans une société qui reconnaisse l'activité sociale à sa juste valeur.

Tout comportement relevant de l'âgisme, toute campagne d'opposition générationnelle est néfaste à l'ensemble de la société. Au contraire la solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale, doit irriguer tout projet de société. Chaque droit acquis par les retraités participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Toute amélioration dans le quotidien des retraités profite à l'ensemble de la population. La solidarité intergénérationnelle implique des choix politiques et sociaux ; la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ne répond qu'en partie à ces grands objectifs.

La citoyenneté du retraité ne devrait pas se limiter au seul bulletin de vote. Les retraités ont pris leur place dans le mouvement social. Comme pour tout groupe social la démocratie impose de mettre en place des lieux et moments institutionnels de consultation et de débats spécifiques.

La FGR-FP appelle les retraités à s'organiser pour obtenir satisfaction. Elle demande sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraités. Elle revendique la mise en place d'un secrétariat d'État aux retraités sous l'égide du ministère du Travail.

C'est collectivement que les retraités gagneront une place mieux reconnue dans la société.